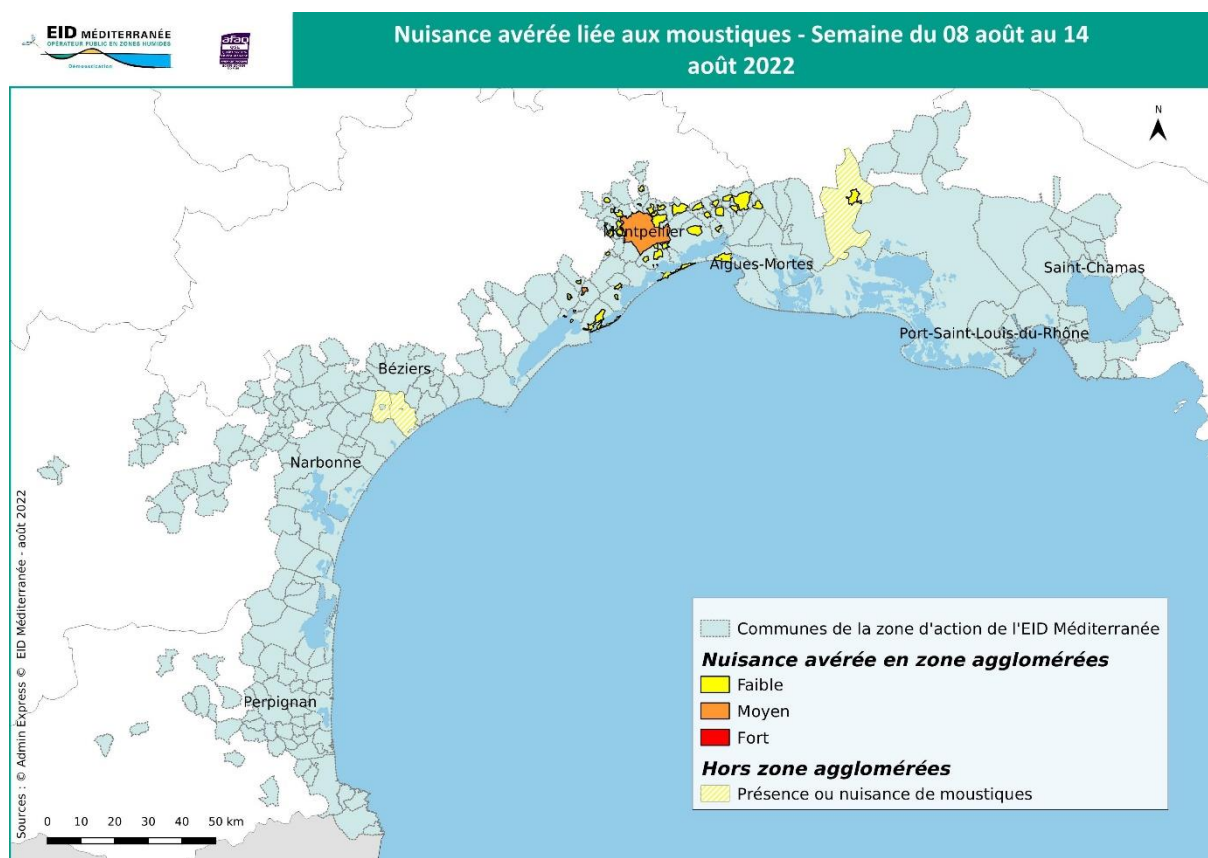


## BULLETIN OPÉRATIONNEL

### Bulletin « Moustiques » du 22 au 28 août 2022



#### Au cours de la semaine du 22 août 2022 :

La première moitié de semaine a été consacrée à finir certains traitements larvicides et à contrôler au fur et à mesure leur efficacité. Les évaluations des résultats ont conduit à identifier les secteurs qui, selon les conditions climatiques, pourront être le plus touchés par des nuisances résiduelles d'*Aedes caspius*. En effet, comme indiqué dans le communiqué de presse de l'EID-Med en date du 17 août, d'une part, tous les territoires n'ont pas été soumis aux mêmes orages les 14 et 16-17 août et, d'autre part, tous les traitements n'ont pas été contraints par le vent de la même façon.

Ainsi, l'intensité des nuisances sera inégale et les territoires les plus exposés sont compris entre Palavas-les-Flots et Châteauneuf-les-Martigues, avec comme points culminants,

l'embouchure du Grand-Rhône et le sud du Gard. La conjugaison de plusieurs facteurs rend cette situation exceptionnelle :

- d'importants stocks d'œufs prêts à éclore sur sols secs.
- des orages successifs suscitant des cumuls conséquents à cette période de l'année et submergeant des centaines d'hectares de zones humides.
- des densités larvaires phénoménales.
- des vents de nord modérés à forts entre le 18 et le 21 août, facteur très défavorable aux épandages aériens.
- du beau temps et des vents variables et faibles après les émergences de moustiques adultes, facteurs favorables aux déplacements et à l'agressivité des femelles *Aedes caspius*.

Au cours de cette semaine, plus de 410 hectares de zones humides ont été traités, portant le total 2022 à plus de 21 200 hectares traités.

En milieu urbain, 63 400 gîtes à *Culex pipiens* ont été traités sur le domaine public.

*Aedes albopictus* (le moustique-tigre) semble lui aussi ragaillardisé par les dernières précipitations, car il était plutôt moribond en plein cœur de l'été.

#### **À compter du 29 août 2022 :**

**⚠ Des nuisances résiduelles dues aux *Aedes caspius* pourront être intenses là où elles surviendront. Elles sont attendues dans certains territoires au gré des belles journées à venir, particulièrement après le lever et avant le coucher du soleil. Les moustiques *Aedes caspius* pourront également se déplacer assez vite d'un territoire à l'autre, en fonction de vents marins de faible vitesse.**

#### **Situation par département :**

- **Bouches-du-Rhône** : Sur le pourtour de l'étang de Berre, les nuisances résiduelles fortes ressenties autour du Jaï, sur les communes de Marignane et de Châteauneuf-les-Martigues, résultent de l'épisode pluvieux de la semaine du 15 août. Des traitements aériens ont été réalisés, suivis de reprises au sol, dans un couvert végétal très dense et avec du vent. À la marge, des nuisances faibles sont localement observées autour de La Poudrerie, à Saint-Chamas et à Miramas.

À l'embouchure du Grand-Rhône, les captures de moustiques adultes se sont multipliées, afin de déterminer le niveau des émergences et de suivre les déplacements des femelles depuis les zones humides vers les zones urbaines. Une nuisance forte est observée dans les zones humides. La nuisance s'est faite ressentir dès la fin de semaine dans la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, particulièrement au coucher du soleil. Le centre de Salin-de-Giraud semble moins impacté mais la migration devrait arriver rapidement, alimentée à l'ouest et à l'est par des zones non contrôlées. Il est possible que toutes ces émergences viennent s'ajouter et augmentent dans le temps et l'espace la période de nuisance.

• **Gard** : Encore 149 hectares ont été traités par avion et 63 hectares au sol. Suite à l'épisode météorologique de la mi-août, la nuisance anticipée s'est bien confirmée. Les *Aedes caspius* sont particulièrement présents en zones urbaines au Grau-du-Roi- / Port-Camargue et à Aigues-Mortes, où la nuisance est forte à très forte. Ils ont également gagné les autres communes du sud gardois, bien que plus actifs dans les milieux naturels. Cependant, les vents d'est et de sud-est annoncés ne devraient pas favoriser une amélioration dans de brefs délais. Au contraire, les fortes émergences issues des milieux non démoustiqués dans les Bouches-du-Rhône risquent d'entretenir une nuisance déclinante mais sensible jusqu'à la mi-septembre.

• **Hérault** : Quelques traitements ont également été liés principalement aux reprises et aux irrigations : 44 ha au sol et 124 ha par avion. On observe des nuisances résiduelles dues aux *Aedes Caspius* qui nuit sur la frange littorale, depuis le pourtour des étangs Palavasiens à celui de l'étang de l'Or, avec en point d'orgue Villeneuve-lès-Maguelone et La Grande-Motte. Plus au sud, malgré un contrôle des irrigations assidu mais qui ne peut être exhaustif, peu à peu, le cumul habituel du résidu de moustiques adultes s'opère, notamment au niveau des prairies de fauche proches de l'embouchure de l'Aude. Les communes les plus impactées sont Vendres et Lespignan. En ville, les principales nuisances ressenties sont imputables à *Aedes albopictus* (moustique-tigre).

• **Aude** : Après les récentes éclosions d'œufs en zones humides, même si les traitements sur les larves ont été globalement efficaces, la densité très forte de larves explique les émergences de moustiques adultes qui se sont produites au cours de la semaine du 22 août. Les évaluations réalisées jusque-là corroborent les contrôles d'efficacité des traitements et démontrent que si le niveau des populations d'*Aedes caspius* a légèrement augmenté sur le littoral, il ne saurait représenter un risque de nuisance généralisée à l'échelle d'une zone agglomérée. Sur l'étang de Marseillette, le nombre de moustiques résiduels *Aedes caspius* s'accumulent en cette fin de mois d'août et touchera progressivement les quartiers périphériques des communes voisines, comme Marseillette. En ville, ce sera principalement le moustique-tigre qui sévira.

• **Pyrénées-Orientales** : Suite au traitement du 21 août, on observe une présence de moustiques « ruraux » dans les zones humides de Salses-le-Château et de Canet-en Roussillon. Un risque de nuisance concerne les quartiers situés au plus près des zones humides. Les conditions météorologiques pourraient augmenter l'agressivité des femelles dans les prochains jours. En milieu urbain, poursuite des traitements des avaloirs d'eau pluviale, à Perpignan et dans les communes environnantes, contre *Culex pipiens*.

## Risque de nuisance liée aux moustiques - Semaine du 15 août au 21 août 2022

